

l'Espoir, l'Unité, l'Avenir

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

**Bulletin d'informations édité par la Fédération de la Creuse du
Parti Communiste Français**

**17, rue du Docteur De Lavillatte - Guéret 05 55 52 17 06
& 06.31.82.89.29 Courriel : pcf23@wanadoo.fr - site : 23.pcf.fr**

Déposé le 11.08.2016

Directeur de publication Marie Hélène Pouget-Chauvat— CPPAP 0221 P 11517— Imprimerie ECP Guéret



Voici la liste des attentats de part le monde ayant faits plus de cinq morts durant les 6 derniers mois (d'après le site wikipedia)

Pakistan : 6 février 2016 – Attentat -suicide à Quetta

Syrie : 9 février 2016 –Attentat à Damas .

Nigeria : 9 février 2016 –Double attentat-suicide commis par deux femmes terroristes Dikwa.

Cameroun : 19 février 2016 –Double attentat-suicide sur un marché à Mémé.

Syrie : 21 février 2016 –Série d'attentats sanglants commis par l'État Islamique à Damas et à Homs.

Afghanistan : 27 février 2016 – Deux attentats terroristes à Asadabadet Kaboul.

Somalie : 29 février 2016 –Attentat à la bombe, à Baidoa

Irak : 29 février 2016 – Attentat -suicide au nord-est de Bagdad.

Yémen : 4 mars 2016 –Fusillade dans un hospice à Aden .

Irak : 6 mars 2016 – Camion piégé près de Hilla, au sud de Bagdad,

Tunisie : 7 mars 2016 –Assaut mené à Ben Gardane.

Côte d'Ivoire : 13 mars 2016 – Attentat au Grand-Bassam

Nigeria : 16 mars 2016 – Attentat-suicide dans une mosquée .

Belgique : 22 mars 2016 – Attaques organisées sur l'aéroport de Bruxelles et le métro (station de Maelbeek).

Yémen : 25 mars 2016 –Triple attentat-suicide à Aden.

Irak : 25 mars 2016 – Attentat au sud de Bagdad lors d'un match de football.

Pakistan : 27 mars 2016 – Attentat-suicide à Lahore

Afghanistan : 19 avril 2016 – Attaque à Kaboul

Turquie : 7 juin 2016 – Attentat à la bombe à Istanbul

États-Unis : 12 juin 2016 – Fusillade à Orlando

Liban : Attentats-suicides à Al-Qaa, près de la frontière syrienne.

Turquie : 28 juin 2016 – Attentat à l'aéroport d'Istanbul, bilan

Cameroun : 30 juin 2016 – Attentat suicide à Djakan.

Bangladesh : 2 juillet 2016 – Tuerie d'otages dans un restaurant de Dacca

Irak : 3 juillet 2016 – Attentat suicide à Bagdad.

Syrie : 5 juillet 2016 – Attentat-suicide dans un quartier kurde

France : 14 juillet 2016 – À Nice, le jour de la fête nationale

Afghanistan : 23 juillet 2016 - Attentat suicide à Kaboul .

Allemagne : 25 juillet 2016 – Attentat-suicide au festival d'Ansbach

Irak : 25 juillet 2016 : Attentat à Bagdad dans un quartier chiite .

Somalie : 26 juillet 2016 - Double-attentat suicide à Mogadiscio.

Syrie : 27 juillet 2016 - - Attentat à la voiture piégée, revendiqué par l'État islamique

Somalie: 31 juillet 2016 - Attentat-suicide dans la capitale Mogadiscio

Que dire quand on voit cette liste ? Cette liste qui correspond à 1438 morts de toutes nationalités.

Qu'il faut à un moment donné choisir de s'attaquer à la racine du mal.

Que les fanatiques et extrémistes ne rêvent que de diviser nos concitoyens

Que le monde entier est touché et qu'on doit travailler à la fraternité des peuples

Qu'il faut cesser les guerres qu'elles soient économiques ou militaires et qui sont au seul service des puissances d'argent.

Marie Hélène POUGET-CHAUVAT

Le contrôle fiscal international manque de moyens

La fraude fiscale internationale est une cause croissante des pertes de recettes fiscales des Etats, dont la France. Elle s'appuie sur trois notions fondamentales du droit fiscal international : la domiciliation fiscale, les prix de transferts et les déplacements de capitaux. Pour ce dernier point, on évalue le montant des droits éludés entre 60 et 80 milliards d'euros. Pour les deux autres points, le chiffrage s'avère très difficile puisqu'il nécessite un maximum de renseignements, de recoupements et d'enquêtes d'autant plus délicats depuis que la fusion des services fiscaux et des services de la comptabilité publique a privé de moyens humains et de compétence les grandes directions nationales de contrôle fiscal.

Les prix de transfert correspondent à une problématique fiscale internationale relative à la fixation, à l'analyse et à l'ajustement des prix pratiqués entre entités juridiques liées et implantées dans des pays différents, au regard des biens cédés, des services fournis ou des droits concédés (y compris ceux portant sur des biens incorporels). Plus précisément, le prix de transfert ou prix de cession interne correspond à « tout flux intra-groupe et transfrontalier (achat et vente de biens, de services, redevances, intérêts, garantie, honoraires, cession ou concession de biens incorporels tels que les marques, brevets, savoir-faire), refacturation de coûts... ». La domiciliation d'entreprise se traduit par le choix de l'adresse du siège social (adresse postale) de l'entreprise par l'entrepreneur, adresse à laquelle les courriers officiels et commerciaux seront envoyés^[1]. Toute entreprise est libre de choisir son siège social qui peut être soit une domiciliation collective dans le local d'une autre entreprise grâce à une société de domiciliation ou centre d'affaires, soit un local commercial (acheté ou loué), soit l'adresse personnelle du représentant légal de l'entreprise ; cette notion fait actuellement l'objet d'un litige juridique entre l'Administration française et les entreprises Google, Facebook et Amazon. Le déplacement de capitaux ne se traduit plus par des transports de valises de billets (quoique...), mais s'effectue informatiquement, en particulier vers des paradis fiscaux exotiques (Iles Caïman, etc. ou plus proches (Luxembourg, membre de l'UE, Lichtenstein) et notamment par l'intermédiaire des établissements financiers et de la City de Londres, véritable plaque tournante de ces pratiques.

La fiscalité internationale est régie par des conventions de l'OCDE, le droit européen, le droit interne des Etats et des conventions internationales (bilatérales, elles ont surtout vocation à éviter les risques de double imposition). La lutte contre la fraude internationale nécessite des moyens humains et techniques de haut niveau (que la France n'a plus), une coopération entre Etats (difficile puisque chacun défend ses propres intérêts, le dumping fiscal étant au surplus lui-même une source de fraude), la levée du secret bancaire, (une illusion, dans la pratique) et la collaboration des institutions bancaires et financières (elles-mêmes parties prenantes du processus de fraude). C'est dire qu'une véritable action contre ce fléau ne peut résulter que de décisions politiques prises par un pouvoir indépendant du monde de la finance ; c'est dans ce cadre que le PCF (notamment des parlementaires) a participé à des groupes de travail qui ont débouché sur des propositions de mesures qui risquent de rester lettre-morte s'il n'y a pas de volonté politique et surtout des moyens.

Alain ROUDIER

DONS & COTISATIONS

Nom : Prénom:.....

je verse un don de.....€

je modifie mon prélèvement : nouveau montant€

je souhaite régler mes cotisations par prélèvement :€
par mois (joindre un RIB)

Les chèques sont à libeller à « ADF PCF23 » et à retourner à :

Fédération PCF23 - 17 rue du docteur de Lavillatte 23000 Guéret

LE BREXIT : UNE ONDE DE CHOC A L'ECHELLE EUROPEENNE

Le 23 juin 2016, le peuple de Grande-Bretagne a pris une décision historique. Après avoir fait partie de l'Union Européenne pendant 40 ans, il a voté pour lui tourner le dos. Cette décision a des conséquences immenses pour l'avenir de la Grande-Bretagne, de l'Europe et du monde.

Pourquoi ?

Les gens qui ont voté pour la sortie l'ont fait pour différentes raisons. Certaines progressistes et d'autres réactionnaires. Alors que la Grande Bretagne était en plein milieu d'une campagne sur la sortie de l'Union Européenne, appelée « Brexit » et qui s'est construite sur la haine de l'étranger, du travailleur européen accusé de « voler » le travail des Britanniques, de provoquer l'asphyxie de la sécurité sociale, d'être responsable de la crise du logement et enfin d'avoir envahi la Grande Bretagne la presse conservatrice et xénophobe britannique n'a pas hésité à relayer cette haine de l'Europe et des travailleurs européens. Trop souvent, ces journaux ont fait la part belle à la haine raciale pour soutenir la campagne du « Brexit » et n'ont pas hésité à décrire la Grande Bretagne comme un pays envahi par l'Europe, puis par des flots de réfugiés venus de Syrie.

Jo Cox députée travailliste s'opposait à tout cela. Elle était, comme beaucoup de militants du parti travailliste, un soutien actif aux réfugiés. Récemment, elle avait même visité les camps de réfugiés à Calais et Dunkerque, et soutenu un appel à une résolution au niveau européen de cette crise humanitaire sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Et elle fut l'objet d'attaques personnelles, notamment de l'extrême droite, pour ses prises de position antiracistes. Elle y laissa sa vie et très rapidement, la presse de droite et conservatrice souligna que son meurtrier était instable et souffrait d'une longue dépression. Son geste serait alors la conséquence d'une longue maladie. Pourtant, lorsqu'il a commis son geste, Thomas Mair son assassin a bien crié « Britain First », comme un cri pour justifier son meurtre.

Le dirigeant du parti Conservateur, M. Cameron, a de nombreux traits de la classe qu'il représente. Comme ses amis *traders* de la City, il semble être accroc au jeu. Mais tandis que ces derniers spéculent, en général, sur les actions et les capitaux, le dirigeant des Conservateurs pariait sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'UE, et a perdu. Les conséquences pour la Grande-Bretagne et le parti Conservateur seront incalculables.

Les dirigeants en faveur du Brexit sont des réactionnaires de la pire espèce. Au mieux, ils représentent la tendance de droite traditionnelle du parti Conservateur, « *Little Englander* », qui a toujours été présente. Elle incarne les opinions et les préjugés de la base du parti Conservateur : les petits commerçants, les colonels à la retraite, les agents immobiliers et autres racailles réactionnaires qui, par le passé, étaient fermement tenus en laisse par la clique dirigeante des notables aristocratiques du parti Conservateur. Cette « canaille chauvine » et enragée a été relâchée par Margaret Thatcher, qui venait elle-même de ce milieu. Des décennies de déclin peu glorieux ont réduit la Grande-Bretagne à une puissance de second rang à la périphérie de l'Europe. Cette vérité dérangeante n'a jamais été acceptée par l'aile droite du parti Conservateur, qui rêve de rétablir l'ancienne grandeur de la Grande-Bretagne.

Et maintenant ?

Le processus de séparation sera long et complexe, débutant par une période d'au moins deux ans de négociations sur les termes du « divorce ». Mais comme chacun sait, un divorce est généralement une expérience assez orageuse et amère.

Dans l'ensemble, le camp des opposants à l'UE avait une vision excessivement optimiste de la façon dont les choses tourneraient si la Grande-Bretagne votait pour son départ. Maintenant, nous allons être confrontés à la dure réalité de la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Europe.

Christian ROBERT

